

France-Paris: Gas meter installation work
OJ S 218/2015 11/11/2015
Contract notice – utilities
Services

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Gaz réseau distribution France — GRDF

Postal address: 6 rue Condorcet

Town: Paris

Postal code: 75009

Country: France

For the attention of: M. Audubert

E-mail: mathieu.audubert@grdf.fr

Telephone: +33 171191754

Fax: +33 171191702

Internet address(es):

General address of the contracting entity: <http://www.grdf.fr>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Main activity

Production, transport and distribution of gas and heat

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

The contracting entity is purchasing on behalf of other contracting entities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Marché de pose de nouveaux compteurs Gazpar dans le cadre du projet Compteurs communicants gaz, Lot Bretagne 2016.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: — Bretagne.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché concerne le remplacement de compteurs actuellement en place par de nouveaux compteurs communicants Gazpar ou l'ajout (appairage) sur les compteurs existants et équipables d'un module radio déporté.

Outre ces actions principales, des tâches complémentaires seront à réaliser:

- Repérage des Organes de Coupures Individuels (OCI) pour les cas le nécessitant,
- Vérification et collecte systématique des données à l'aide de l'outil mobile,
- Remise en gaz de l'installation du client pour les cas le nécessitant.

II.1.6. CPV code(s)

45333200 Gas meter installation work, 76100000 Professional services for the gas industry

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Environ 127 000 compteurs sur une partie des départements du 22 et 29 avec un démarrage en 2016 sur les communes de Binic, Etables-sur-Mer, Hillion, Lamballe, Languieux, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Yffiniac.

Ce marché aboutira à un contrat dont l'engagement sera composé de tranches fermes et de tranches conditionnelles. GrDF pourra librement décider d'affermir les tranches conditionnelles en cours d'exécution du marché. Le candidat sera tenu pour l'ensemble de son offre (tranches fermes et conditionnelles). La définition de ces tranches et leurs modalités d'affermissement seront précisées dans le dossier de consultation.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Recours à plusieurs tranches conditionnelles telles que décrites à la rubrique II.2.1 « Quantité ou étendue globale » du présent avis de marché.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 1

In the case of renewable contracts, estimated time-frame for subsequent calls for competition:

in months: 12 (from the award of the contract)

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Seront précisés dans le règlement de consultation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Financement sur ressources propres de l'entreprise. Paiement conforme à la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture).

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats. Cependant, GrDF exige que l'attributaire du marché, s'il s'agit d'un groupement d'entreprises, soit un groupement solidaire. Par conséquent, le groupement retenu sera contraint, après attribution du marché, d'assurer sa transformation selon la forme juridique exigée.

Il est interdit, sous peine d'élimination, aux soumissionnaires de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer sont applicables à l'ensemble des membres d'un groupement candidat le cas échéant.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Une liste de pièces administratives (chaque pièce est identifiée par un code à 1 lettre et 2 chiffres comme « B04») est à fournir sur la situation propre des opérateurs économiques afin d'évaluer si les exigences sont remplies.

En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par tous les membres du groupement.

La non remise des documents mentionnés ci-dessous pourra entraîner l'élimination de l'opérateur économique candidat.

Les formulaires DC ou équivalents ci-dessous sont disponibles sur le site du ministère des finances (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>).

La liste des pièces administratives à fournir est la suivante:

- B04: Le DC1 (lettre de candidature), constituant à la fois la lettre de candidature et, s'agissant d'une candidature en groupement d'entreprises, la lettre d'habilitation du mandataire par chacun de ses cocontractants. Le DC1 doit être accompagné de toutes les pièces de nature à prouver que les personnes ayant signé le DC1 sont habilitées à engager l'entreprise.
- B05: Le DC2 (déclaration du candidat) dûment complété.
- B06: Une copie du ou des jugements prononcés au titre d'un redressement judiciaire (Art. 18 du décret n °2005-1308).
- B10: Une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique que pour les 5 (cinq) dernières années, il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance 2005-649 du 6.6.2005 document disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr>.

Par ailleurs, devront être fournis:

1/ Le fournisseur est établi en France

— F01 :Un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K ou K bis), datant de moins de 3 (trois) mois.

— F03 :Une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10,L.3243-2 ET R. 3243-1 du code du travail).

— F04: Un document attestant la régularité de la situation sociale de l'opérateur économique.

NB: Toute copie devra être certifiée conforme à l'original, sur l'honneur, par la personne habilitée à engager l'entreprise, en apposant sur chacun des documents la mention: « Je soussigné....., agissant au nom de l'entrepriseatteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original. »

2/Le fournisseur est établi ou domicilié à l'étranger (art. D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail).

— E01: Un document certifiant l'inscription à un registre professionnel ou un devis, document publicitaire ou courrier professionnel, mentionnant la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature d'inscription au registre professionnel ou un document attestant de la demande d'immatriculation en cours.

— E02: Un document mentionnant le N° d'identification à la TVA ou un document mentionnant l'identité et l'adresse de l'opérateur économique ou le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal en France.

— E03: Une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du Travail) indiquant s'il a l'intention ou non de faire appel, pour l'exécution du contrat, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

— E04: Un document attestant la régularité de la situation sociale de l'opérateur économique au regard du règlement CEE n° 1408/71 du 14 juin 1971 ou d'une convention internationale de sécurité sociale ou une attestation de fourniture de déclarations sociales. (Attestation délivrée par un organisme compétent).

NB: Toute copie devra être certifiée conforme à l'original, sur l'honneur, par la personne habilitée à engager l'entreprise, en apposant sur chacun des documents la mention: « Je soussigné....., agissant au nom de l'entrepriseatteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original. »

NB: Les certificats doivent être établis par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

NB: Les documents doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme par un traducteur assermenté.

La non remise des documents mentionnés ci-dessous n'entraînera pas l'élimination de l'opérateur économique candidat. En cas de candidature groupée, la non remise des documents mentionnés ci-dessous par un ou plusieurs membres du groupement n'entraînera pas l'élimination du groupement candidat.

— F02 :La reconnaissance d'utilité publique pour les EA, ESAT (agrément ou autorisation préfectorale), ainsi que le Contrat d'Objectif Triennal (COT) (éligibilité AGEFIPH).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La capacité économique et financière sera appréciée au regard:

- Du chiffre d'affaires global réalisé et publié en 2012, 2013 et 2014,
- Du résultat net réalisé et publié en 2012, 2013 et 2014,
- De la trésorerie nette en 2012, 2013 et 2014,
- Du taux d'endettement 2014.

Les données financières devront impérativement être renseignées dans le questionnaire d'informations figurant au Point C du dossier de demande de participation, qui servira à l'évaluation de la capacité économique et financière.

Le soumissionnaire est informé que son résultat net ainsi que sa trésorerie nette devront être positifs sur les trois (3) dernières années pour que sa candidature soit retenue, à l'exception des entreprises nouvellement créées qui peuvent, par tous moyens qu'elles estiment appropriés, justifier de leur capacité économique et financière.

En cas de candidature groupée, cette règle est applicable à l'ensemble des membres du groupement. Par ailleurs, un seuil financier minimum du chiffre d'affaires en adéquation avec le volume prévisionnel financier de la prestation est requis.

En cas de groupement, l'évaluation de ce critère se fera sur la somme des chiffres d'affaires des

membres du groupement. Une liste de documents et renseignements (chaque document est identifié

par un code à 1 lettre et 2 chiffres comme « B07 ») est à joindre à l'acte de candidature des opérateurs économiques afin d'évaluer si les exigences sont remplies. En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par tous les membres du groupement. La non remise des documents mentionnés ci-dessous pourra entraîner l'élimination de l'opérateur économique candidat.

La liste des documents et renseignements à fournir est la suivante:

- B07: Les liasses fiscales ou documents équivalents (bilans, comptes de résultat, annexes et rapports de gestion) pour chacun des 3 (trois) derniers exercices disponibles, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

La non remise des documents mentionnés ci-dessous n'entraînera pas l'élimination de l'opérateur économique candidat. En cas de candidature groupée, la non remise des documents mentionnés ci-dessous par un ou plusieurs membres du groupement n'entraînera pas l'élimination du groupement candidat.

- B08: Le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du contrat.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: La capacité technique et professionnelle sera appréciée au regard:

- Des compétences et expériences du candidat en termes de pose de matériel et de gestion de l'accueil client téléphonique, ou à défaut des capacités dont le candidat aura fait preuve par tout moyen,
- Des ressources (bureaux, entrepôts, véhicules) et moyens humains dont le candidat dispose pour exécuter le marché,
- Des certificats et qualifications, ou équivalents, dont le candidat peut se prévaloir.

Les données techniques devront impérativement être renseignées dans le questionnaire

d'informations figurant au Point C du dossier de demande de participation, qui servira à l'évaluation de la capacité technique et professionnelle. Une liste des documents et renseignements (chaque document est identifié par un code à 1 lettre et 2 chiffres comme « B11 ») est à joindre à l'acte de candidature des opérateurs économiques afin d'évaluer si les exigences sont remplies. En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par tous les membres du groupement. La non remise des documents mentionnés ci-dessous pourra entraîner l'élimination de l'opérateur économique candidat. La liste documents et renseignements à fournir est la suivante:

— La présentation des 5 (cinq) références les plus probantes sur les 3 (trois) dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les références devront impérativement être renseignées dans le questionnaire d'informations figurant au Point C du dossier de demande de participation. L'opérateur économique est libre de proposer en sus, dans un document annexe synthétique (B11), une information complémentaire sur son savoir-faire et ses références.

— Une déclaration indiquant, pour les 3 (trois) derniers exercices, l'effectif moyen annuel de l'entreprise (effectif total, effectif permanent, effectif non permanent) et les effectifs moyens annuels dans les domaines d'activité faisant l'objet du contrat (techniciens d'intervention, personnel d'encadrement direct des techniciens, accueil client téléphonique). Les effectifs devront impérativement être renseignés dans le questionnaire d'informations figurant au Point C du dossier de demande de participation. L'opérateur économique est libre de proposer, en sus, dans un document annexe synthétique (B12), une information complémentaire sur ses effectifs (plan de recrutement, plan de formation,...).

— Une déclaration indiquant le détail des implantations (bureaux, entrepôts) ainsi que le parc de véhicules, dont le candidat dispose pour exécuter le contrat. Les informations devront impérativement être renseignées dans le questionnaire d'informations figurant au Point C du dossier de demande de participation. L'opérateur économique est libre de proposer, en sus, dans un document annexe synthétique (B13), une information complémentaire sur ces éléments. La non remise des documents mentionnés ci-dessous n'entraînera pas l'élimination de l'opérateur économique candidat.

En cas de candidature groupée, la non remise des documents mentionnés ci-dessous par un ou plusieurs membres du groupement n'entraînera pas l'élimination du groupement candidat.

— Une photocopie des certificats dont il peut se prévaloir (B09), notamment le certificat d'obtention de l'appellation PGN, les certificats des Aptitudes travaux DPCD (Dépose Pose Compteur Domestique) et/ou DPCI (Dépose Pose Compteur Industriel) et/ou ID132 (Identification 13.2), une certification entreprise en matière de gestion de la qualité: système de management de la qualité par une norme internationale (ISO 9001) ou équivalent, une certification entreprise en matière d'environnement: système de management environnemental par une norme internationale (ISO 14001) ou équivalent. Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du contrat.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

GRDF-1511-002842

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Periodic indicative notice

Notice number in the OJ S: [2014/S 185-326953](#) of 26.9.2014

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 1.12.2015 - 12:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

4.12.2015 - 12:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Le candidat souhaitant participer devra impérativement demander par mail à l'acheteur (mathieu.audubert@grdf.fr) le dossier de demande de participation avant la date et heure limite figurant à la rubrique IV.3.3 du présent avis de marché.

Le dossier de candidature remis par le soumissionnaire devra comporter les documents suivants:

- Questionnaire d'informations dûment complété (cf. Point C du dossier de demande de participation),
- Ensemble des documents demandés à la rubrique III.2 du présent avis de marché (cf. Point D du dossier de demande de participation),
- Document B01: Pouvoir d'engagement complété, paraphé et signé (cf. Point E du dossier de demande de participation),
- Document B02: Engagement d'exactitude des réponses complété, paraphé et signé (cf. Point E du dossier de demande de participation),
- Document B03: Engagement de confidentialité complété, paraphé et signé (cf. Point E du dossier de demande de participation),

Les dossiers de candidature devront être envoyés avant la date et heure limite figurant à la rubrique IV.3.4. du présent avis de marché:

- un exemplaire: au format papier par courrier recommandé avec accusé de réception: GrDF

A l'attention de Mathieu Audubert
Pôle Industriel
Direction technique et industrielle
6 rue Condorcet
75009 Paris
France
ET

- un exemplaire au format électronique:

Par mail à l'adresse mail: mathieu.audubert@grdf.fr, ou par CD ou Clé USB à l'adresse figurant ci-dessus.

Les dossiers de candidature remis hors délais ou non présentés selon le formalisme demandé (y compris respect des règles de nommage des documents décrites dans le dossier de demande de participation) ne seront pas pris en compte.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'exécution du contrat se fera en langue française (écrit / oral) et qu'en conséquence, tous les interlocuteurs et exécutants du futur contrat parleront français, tous les échanges auront lieu en français dans la phase projet, le suivi de la prestation avec GrDF sera faite en français, les documents devront être fournis en français.

La situation de l'opérateur, sa capacité économique et financière ainsi que ses capacités techniques et professionnelles seront appréciées sur la base des renseignements et documents demandés à la rubrique III.2 du présent avis de marché, selon la pondération suivante:

- capacité économique et financière: 40 %,
- capacités techniques et professionnelles: 60 %,
- et la situation de l'opérateur au travers des documents exigés (mentionnés dans le dossier de participation en C.2) pour chacun des candidats.

Le nombre maximum de candidats retenus sur ce marché à l'issue de la sélection est fixé à huit (8).

Le déploiement s'effectuera sur un principe de propagation par saturation géographique (de communes gaz limitrophes en communes gaz limitrophes).

Les offres formulées par les candidats auront une durée de validité de douze (12) mois, ceci à compter de la date de remise de chacune des offres.

Information relative au lot Bretagne: cet avis de marché fait suite à la résiliation du contrat

précédemment attribué sur la zone. Aucun contrat de même nature n'est en cours sur cette zone.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr>

Body responsible for mediation procedures

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

6.11.2015